

SEANCE DU 09 AVRIL 2024
L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE
LE NEUF AVRIL

Extrait du registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

DELIBERATION n° DEL-2024-016

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

Le nombre de Membres :

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 27

Secrétaire de Séance : Nicole FLOIRAC

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

NOMS - Prénoms	Présents	Excusés	Non Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X			
DERVIEUX Benjamin	X			
PONS Annie	X			
PIALLEPORT Thierry	X			
TURBÉ Roselyne	X			
SAUX Brigitte	X			
VERDIER Marc	X			
FLOIRAC Nicole	X			
BRIC Jean-François	X			
VALLEJO Annie	X			
DEL-POZO Irma	X			
GUILBAULT Nicky	X			
VINCE Bernard	X			
DURAND Catherine	X			
ROZE Benjamin		X		PONS Annie
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne	X			
BREGILLE Jean-Luc	X			
LUTARD Sandrine	X			
BARLAND François	X			
DUPUY Pauline		X		BRIC Jean-François
SEINTIGNAN Jean-Michel			X	
GREILH Jean-Philippe			X	
LAGARRIGUE Henri	X			
AMRA Julia	X			
BERNARD Frédéric	X			
PIGEAT Stéphane	X			
LALANNE Nicole		X		CHARTIER Marie-Laetitia
FARTHOUAT Jean-Marc	X			
CHARTIER Marie-Laetitia	X			

DELIBERATION n° DEL-2024-016 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Rapporteur : Benjamin DERVIEUX

Le compte de gestion transmis par le comptable public, receveur de l'administration des finances publiques, retrace les opérations de comptabilité tenues par lui.

Ce document est en parfaite concordance en ses écritures au compte administratif du Maire pour 2023.

L'examen du compte de gestion conduit aux résultats suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	SOLDE DES DEUX SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires	6.250.304,00€	10.724.510,00€	
Recettes nettes	1.428.197,82€	10.848.077,99€	
DEPENSES			
Autorisation budgétaire	6.250.304,00€	10.724.510,00€	
Dépenses nettes	2.721.031,37€	10.381.572,98€	
Résultat de l'exercice	- 1.292.833,55€	+ 466.505,01€	- 826.328,54€
Résultats reportés	+ 1.532.360,67€	+ 350.000,00€	+ 1.882.360,67€
Résultat cumulé	+ 239.527,12 €	+ 816.505,01 €	+ 1.056.032,13€
Solde des Restes à réaliser	- 588.367,84 €		
Besoin (-) ou Excédent (+) de financement de l'investissement	- 348.840,72€		

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1612-12 et L.2121-31,

Après examen en Commission Finances / Ressources Humaines du 04 avril 2024,

Après avoir entendu l'exposé des motifs de M. Benjamin DERVIEUX,

Après en avoir délibéré,

Approuve le Compte de gestion de l'exercice 2023 présenté par le comptable public.

Adopte à l'unanimité (27 voix pour).

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré à Parempuyre,
Le 09 avril 2024

<p>Nicole FLOIRAC Adjointe au Maire Secrétaire de séance</p> 		<p>Béatrice de François Maire de Parempuyre Vice-présidente de Bordeaux Métropole</p> 
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------